

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°2005-231 du 03 mai 2005 portant nomination d'un membre du conseil économique et social

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi organique n°2-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation, composition et fonctionnement du conseil économique et social ;

Vu le décret n°2003-216 du 13 août 2003 portant nomination des membres du conseil économique et social ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En conseil des ministères,

DECRETE :

Article premier : Mme (**Mireille Hortense**) **TCHIKOUNZI** est nommée membre du conseil économique et social, en remplacement de M. (**Jean - Jacques**) **MAKAYA - NGOMA**, décédé.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame **TCHIKOUNZI (Mireille Hortense)** sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 03 mai 2005

Par le président de la République

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA.-